

## AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT ACCESSIBLE À TOUT PUBLIC À HAREN

Ce projet s'inscrit dans le contexte de l'intégration de la promenade verte régionale, qui emprunte la rue Pré aux Oies et dans l'aménagement d'une future liaison piétonne entre la ferme du Castrum (espace vert classé d'intérêt paysager et architectural) et la rue Kasteelhof.

### Objectifs

Suite à l'analyse du site et du programme planifié par la Ville de Bruxelles, sept principes directeurs sont dégagés :

1. Conserver le talus boisé au nord du site comme limite naturelle du Parc;
2. Préserver l'espace semi-naturel central face à l'accès du petit espace vert Ter Elst;
3. Prendre en compte les accès et les cheminements déjà présents dans le parc et les intégrer dans l'aménagement du plan de lotissement côté Pré aux oies;
4. Réduire de 20 à 15 m la profondeur des futurs jardins privatifs au profit d'une ceinture végétale indigène en bordure du lotissement sans réduire les espaces ouverts du futur parc;
5. Permettre la continuité future du cheminement du parc vers le site de la ferme du Castrum à l'angle des rues Servandoni et Pré aux oies afin de désenclaver la partie sud du futur parc et assurer une alternative piétonne pour le tracé de la promenade verte régionale;
6. Délimiter le parc au bas du talus de la zone d'accès des garages privatifs du côté de la rue Beemdgracht afin de marquer la limite de l'espace public.
7. Afin de renforcer la notion d'espace vert ouvert au public, le projet n'envisage pas le placement d'une clôture périphérique continue avec des portails aux différents accès.  
Des haies seront néanmoins plantées en bordure des trottoirs périphériques afin de mieux matérialiser les accès du parc.

### Principes d'aménagement du Parc

Sur base des principes cités précédemment, le schéma organisationnel subdivise le parc paysager en cinq zones reliées entre elles par un réseau de chemins et de sentiers :

1. Un espace semi-naturel ouvert au sud  
Cette partie du parc conserve toutes les caractéristiques topographiques et floristiques du site initial qui en font son intérêt actuel. Il est traversé par un chemin principal qui sera prolongé ultérieurement pour permettre une autre liaison vers la promenade verte et le site classé de la ferme du Castrum.  
Un sentier informel en écorces broyées serpente cet espace semi-naturel constitué de prairies de fauche, de grands arbres et de bosquets divers au sein desquels est implanté un menhir en pierre bleue.
2. Un verger  
A la jonction de l'espace semi-naturel précédent et des zones de jeux et de rencontre du parc, est aménagé un espace de transition constitué par un verger à hautes tiges. La prairie tondue sous ces arbres fruitiers offre un espace de détente et de repos.
3. Un espace de rencontre  
Dans la partie centrale du parc, à la croisée des 2 principaux chemins, une placette de rencontre permet aux habitants du quartier de se retrouver dans un espace plus formel et convivial entouré de haies vives (if taillé), ouvert sur le verger et animé de parterres floraux.
4. Deux aires récréatives  
A l'arrière de l'espace de rencontre, une aire récréative informelle pour jeunes enfants (2-6 ans) est aménagée au sein de la prairie. Elle est équipée de jeux en bois (totem, petits animaux) et de quelques bancs pour enfants et adultes.  
Une aire de jeux plus classique pour des enfants de 6 à 12 est implantée entre la rue Beemdgracht et le verger.  
Quelques bancs et une fontaine à boire complètent ces aménagements.
5. Un espace semi-naturel boisé au nord  
A l'extrémité Nord du site se développe un talus largement arboré qui est maintenu en l'état et qui sert d'espace tampon à l'arrière des jardins des maisons de la rue Twyeninck.  
Côté parc l'espace est aménagé sous la forme d'une prairie de fauche bordée de massifs et de bosquets de plantes indigènes.

### Légende

 Trottoir	 Grass	 Clôture Parc (2m)
 Chemin principal (largeur obligatoire, non bégayé)	 Jardin	 Clôture Aire de jeux (1,20m)
 Sentier secondaire (écorces broyées)	 Massif arbre à planter Autre arbre à planter	 Banc / Corbeille
 Piste de gravé	 Haie taillée / Cube taillé (1m)	 Jeux (jeux / amovibles)
 Plans bleus	 Massifs arbustifs / Bosquets (plantes indigènes)	 Eclairage
		 Petite fontaine
		 Futur lotissement



1664

Références

Maître de l'Ouvrage: Ville de Bruxelles - Cellule espaces verts  
Etat d'avancement: Clôturé en 2008

planification  
mobilité  
environnement  
espace public